

AVAP DE LA VALLEE DE LA DRONNE PLAN DE ZONAGE

Zoom sur le bourg de Brantôme

Protections non concernées par l'AVAP :

-  Monument historique
-  Site classé

Zonage de l'AVAP :

-  Secteur "Bourgs historiques"
-  Secteur "Abords des bourgs historiques"
-  Secteur "Vallée"

Éléments ponctuels à protéger :

-  Arbre remarquable
-  Petit patrimoine
-  Alignement d'arbres

Mur et

